

## Qu'est-ce que le portage salarial ?

Le portage salarial est **une relation contractuelle tripartite** entre une entreprise de portage salarial, un salarié porté et une/des entreprise(s) cliente(s). Le salarié porté bénéficie du régime du salariat et d'une rémunération de l'entreprise de portage. (**Article L1251-64 du Code du travail**)

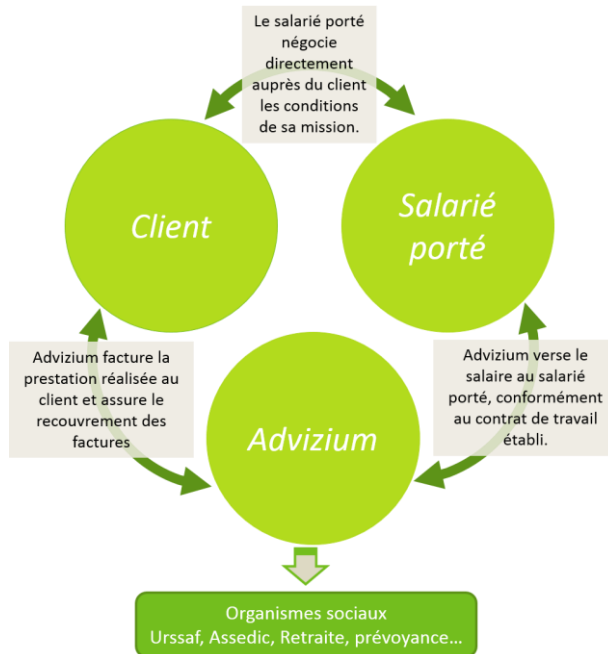
## Les grands principes du portage salarial

Le portage salarial s'adresse à toute personne qui souhaite réaliser des prestations de services et de conseils auprès d'une société mais qui n'a pas la possibilité d'émettre des factures vers cette société parce qu'elle n'a pas le statut d'indépendant.

Dans les faits, les consultants en portage salarial fonctionnent de la même manière que les consultants indépendants : ils assurent eux-mêmes la recherche des missions et choisissent celles qui leur conviennent le mieux en fonction de critères qu'ils définissent.

Les avantages du Portage Salarial sont nombreux :

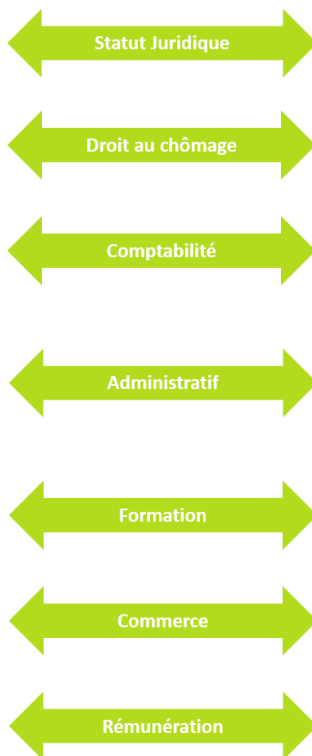
- Aucune démarche administrative
- Aucune démarche de création d'entreprise
- Aucune comptabilité à tenir
- Aucune déclaration sociale à effectuer
- Aucune déclaration de TVA à calculer
- Aucune assurance Responsable Civile Professionnelle à souscrire
- Conservation des droits au chômage ...



## Le portage salarial VS l'entrepreneuriat

### SALARIÉ PORTÉ

- Bénéficie de tous les avantages afférents au statut de salarié
- Maintien du statut social & possibilité de cumuler avec une indemnisation chômage
- Comptabilité prise en charge par la société de portage (Facturation, livre comptable, recouvrement des factures ...)
- Bénéficie de l'assurance responsabilité civile professionnelle
- Bénéficie de la garantie financière
- Bénéficie du service de recouvrement pour les factures impayées
- Bénéficie d'un accès à la formation via la société de portage
- Accompagnement dans les démarches de développement commercial (prospection, marketing ...) et bénéficie du réseau de la société de Portage
- Versement d'un salaire mensuel et optimisation des remboursements de notes de frais



### ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

- Bénéficie du régime social des indépendants
- Aucun maintien
- Comptabilité prise en charge par l'autoentrepreneur. Recours possible à un expert-comptable contre une facturation complémentaire.
- La responsabilité professionnelle de l'auto entrepreneur peut être engagée et avoir un impact négatif sur son patrimoine personnel. Pas de garantie financière
- Aucun droit à la formation. Budget personnel
- Pas d'accompagnement dans le développement commercial qui reste à la charge de l'auto entrepreneur
- Perception du chiffre d'affaire après le paiement des charges sociales et des achats (charges non déductible)